

Monsieur le président de l'académie vétérinaire, monsieur le secrétaire général, mesdames et messieurs les académiciens, mesdames, messieurs :

Je mesure tout l'honneur qui m'est fait de recevoir le grand prix Bourgelat de l'académie vétérinaire au nom des services vétérinaires des armées.

Considérant que ce prix est attribué à tous les vétérinaires militaires, d'active, de réserve ou du contingent qui se sont succédés au cours des siècles, je voudrais profiter de cet évènement pour rappeler quelques faits et dates :

L'histoire des vétérinaires militaires commence presque au même moment que celle de la profession puisque, si la création de l'école vétérinaire de Lyon a eu lieu en 1762, dès 1769, par décision du ministre de la guerre, chaque régiment de cavalerie a délégué un de ses engagés pour y suivre l'ensemble des études vétérinaires. Fort logiquement, les premiers vétérinaires militaires furent choisis parmi les maréchaux ferrants.

En 1772, les vétérinaires militaires obtiennent le rang de sous-officier et le grade de « maréchal expert ».

En 1788, ils obtiennent l'exclusivité des soins aux chevaux des armées, se séparant définitivement de la hiérarchie des maréchaux ferrants.

En 1843, ils se voient attribuer comme signe distinctif les feuilles de sauge qui les distingue encore aujourd'hui des autres membres du service des santé des armées.

En 1852 ils accèdent au rang d'officier et se voient attribuer le velours grenat, couleur que nous portons encore sur les pattes de col et les galons d'épaule.

En 1913 sera nommé le premier vétérinaire général.

Depuis 1978, intégré au service de santé des armées, le service vétérinaire a vu ses activités évoluer des soins aux animaux vers la santé publique vétérinaire, qui occupe maintenant plus de 70% de notre activité, en métropole mais aussi en opérations. Dans ce domaine, nous sommes à présent aidés par des techniciens vétérinaires civils et militaires.

Je voudrais profiter de la période mémorielle actuelle pour rappeler à votre souvenir les 3000 vétérinaires mobilisés et les 134 vétérinaires morts pour la France entre 1914 et 1918 et je considère que ce prix de l'académie vétérinaire obtenu cette année pour services rendus à la nation leur est particulièrement dédié.

J'aimerais en particulier citer à titre d'exemple le **vétérinaire aide major de 1ere classe (lieutenant) Joseph Séjournan**.

Diplômé de l'école d'Alfort en 1908, détaché à l'Institut Pasteur de Tanger au sein du laboratoire de bactériologie en 1913, il est affecté au 36<sup>e</sup> régiment

d'artillerie en 1914. Il a été tué à l'ennemi en 1915 dans l'Oise, à l'âge de trente ans, et nommé chevalier de la légion d'honneur à titre posthume.

Voici sa citation à l'ordre de l'armée :

*« A fait preuve en toutes circonstances du plus grand mépris du danger, assurant son service avec le plus grand dévouement, quelles que soient les circonstances difficiles ou périlleuses. Le 1er janvier 1915, sous un violent bombardement, s'est porté au secours de soldats blessés, puis s'est rendu auprès des chevaux de son groupe atteints par le feu et a été frappé mortellement dans l'accomplissement de son devoir professionnel. »*

*L'académie vétérinaire France compte actuellement deux vétérinaires généraux inspecteurs (2s) membres émérites (VGI Cl. Milhaud et J. Doucet), un vétérinaire chef des services (retr) membre titulaire (VCS B. Davoust), une vétérinaire cheffe des services –VCS G. Florence) et un vétérinaire en chef (VEC JL Marié) membres correspondants.*